REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	GRAND LONGWY AGGLOMERATION
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	25-21
Date de mise en ligne :	Le dimanche 06 avril 2025 à 16:20:01
Date de clôture :	Le lundi 12 mai 2025 à 17:00:00
Titre :	Marché de prestations topographiques et foncières, d'études géotechniques et sondages des sols
Descriptif :	Marché de prestations topographiques et foncières, d'études géotechniques et sondages des sols (prestations de services de topographie courante hors périmètre d'exclusivité du géomètre (loi du 7 mai 1946), prestations de topographie foncière réservées aux géomètres experts, réalisation d'études géotechniques et de sondages de sol pour lister les contraintes d'implantation d'un projet (missions G1, G2, G4 et G5 de la norme NF P94-500 et travaux annexes nécessaires à l'accomplissement de ces missions).

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses
[25/04/2025 à 10:49:26] Bonjour, les critères d'attributions étant également basé sur les délais, pouvez vous prévoir dans le fichier excel acte d'engagement délais, une quantité type afin d'être à égalité. En effet, si on se base sur un relevé topographique basique d'environ 500ML, une 15 aine de jours suffisent. Si la commande représente 3000ML il faudra beaucoup plus. De même qu'un plan topographique d'une centaine de mètre peut être optimisé. N'ayant pas d'information sur ces quantités il est difficile de retranscrire des délais. En revanche chaque entreprise connait son ratio journalier sur chaque poste.

Questions / Réponses

[28/04/2025 11:33:20] Bonjour,

Nous vous remercions pour l'intérêt porté à notre consultation.

Effectivement, nous comprenons que les délais d'exécution sont directement liés aux quantités à lever. Afin de garantir l'équité entre les candidats, nous vous confirmons que l'essentiel des prestations portera sur des levés topographiques de 1 à 2 rues maximum par commande, soit des linéaires généralement compris entre 200 et 600 mètres.
Ainsi, pour la saisie du délai dans le fichier "Acte d'Engagement - Délais", nous vous invitons à vous baser sur cette typologie de commande standard pour estimer votre délai d'exécution. Il n'est pas prévu d'ajouter une "quantité type" directement dans le fichier Excel, mais cette précision sur la nature des prestations doit vous permettre de proposer un délai représentatif et comparable entre tous les candidats.

Vous en souhaitant bonne réception, .

Bien cordialement,

[08/04/2025 à 17:48:57] Bonjour, pouvez-vous nous indiquer comment remplir la partie délai dans l'annexe 2?

C'est une durée d'intervention terrain? Après intervention ? tout compris?

Effectivement les délais ne sont pas du tout identique en fonction de la quantité commandé.
exemple: des relevés en souterrains peuvent facilement prendre plus de 15j entre la réception du BC, la mise en oeuvre + sécurité, le relevé terrain puis le temps de traitement.

De même pour les dt/dict les concessionnaire peuvent prendre jusqu'à 2 semaines pour répondre alors qu'il est indiqué 2j dans votre colonne.

[23/04/2025 14:55:46] Bonjour,
Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre consultation.
Les délais à indiquer dans l'annexe 2 correspondent aux délais de réalisation complets de la prestation, jusqu'à la remise des plans, à compter de la réception de la commande et de l'obtention des autorisations d'intervention nécessaires (le cas échéant). Cela inclut donc l'ensemble des étapes opérationnelles, depuis la mobilisation sur le terrain jusqu'à la production et la transmission des livrables.
Le délai d'obtention et de préparation des opérations (DT/DICT, autorisations de voirie, coordination sécurité, etc.) n'est pas inclus dans ce délai de réalisation mais doit être précisé à part par le candidat dans son offre, pour permettre une bonne appréciation de la durée globale prévisionnelle d'exécution.
Il n'est pas demandé de réaliser les DT/DICT en 2 jours, mais bien d'intervenir pour effectuer un levé topographique dans un délai de 2 jours (après obtention des autorisations nécessaires), dans le cadre spécifique de l'établissement d'un plan de récolement.
Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.
Bien cordialement, la cellule commande publique

Questions / Réponses

[08/04/2025 à 16:19:27] Bonjour,

Pouvez-vous nous confirmer que la demande de preuve d'inscription à l'ordre des géomètres experts ne concerne que le lot 02 prestations topographiques foncières ?

Bien cordialement,

[09/04/2025 14:53:06] Bonjour,

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre consultation.

Nous vous confirmons que la demande de preuve d'inscription à l'ordre des géomètres experts concerne bien uniquement le lot 02.

Bien cordialement, la cellule commande publique.